

Luxembourg, le 19 septembre 2020

Résolution sur l'individualité à l'école

Commission de l'éducation

(traduction de la version originale luxembourgeoise)

L'article 29 de la convention relative aux droits de l'enfant¹ du 20 novembre 1989 stipule que chaque enfant a le droit à une éducation qui lui permette de se réaliser soi-même et de développer ses capacités et son potentiel. Il est évident que ce droit passe par une éducation libre et individuelle. Par conséquent, cette résolution portera sur le sujet souvent sous-estimé de l'individualité à l'école.

L'individualité n'implique pas uniquement de ne pas généraliser les élèves, mais aussi de promouvoir leurs forces, de reconnaître leurs faiblesses et de tenir compte de leurs centres d'intérêt afin de leur ouvrir la voie à un avenir autodéterminé.

Même s'il existe dans notre système des aspects positifs, tels que les sections et, en partie, les cours à option, notre commission déplore malheureusement un grave déficit d'individualité dans l'enseignement secondaire.

La présente résolution se concentre principalement sur l'objectif pour la jeunesse 8 (« Apprentissages de qualité »), un résultat du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.

Le Parlement des Jeunes

- A. déplore que les élèves ne soient souvent pas associés à l'élaboration des cours à option et que, partant, il n'est pas tenu compte des centres d'intérêt d'un grand nombre d'élèves.
- B. constate que la participation à des activités périscolaires n'est pas encouragée.
- C. attire l'attention sur le programme scolaire trop rigide, qui n'est pas en mesure de s'adapter individuellement aux centres d'intérêt des élèves.

¹ <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>

- D. reconnaît que les élèves se comparent par le biais de moyennes de classe et de classements dans les tests et le bilan, ce qui les démotive.
- E. constate que la communication officielle de notes devant la classe entraîne des comparaisons entre les élèves et qu'elle constitue une source de démotivation.
- F. déplore qu'il n'existe pas d'évaluation précise des compétences qui puisse être communiquée à l'élève de façon transparente et par écrit.
- G. s'inquiète qu'une attribution déséquilibrée des devoirs exerce une trop grande pression et ait un effet de stress trop important sur les élèves.
- H. reconnaît qu'il n'existe pas de réglementation en ce qui concerne² les +/- 4 points bonus.
- I. constate que les lycées n'apportent pas un soutien suffisant aux élèves souhaitant dispenser des cours d'appui.
- J. déplore l'absence d'un échange obligatoire entre l'enseignant et l'élève sur le développement scolaire à la fin du trimestre / semestre.

Le Parlement des Jeunes

- 1. exige que les élèves aient leur mot à dire en ce qui concerne les cours à option proposés l'année suivante.
- 2. exige que la participation à des activités périscolaires soit valorisée par des points supplémentaires.
- 3. exige que les classes puissent participer à l'élaboration du programme de l'année,
 - a. Les élèves doivent pouvoir choisir parmi une sélection de livres figurant au programme ceux qu'ils souhaitent traiter.
 - b. L'enseignant doit pouvoir adapter le programme individuellement à sa classe lorsqu'il constate que cette dernière témoigne un intérêt particulier pour un sujet.
- 4. exige que les moyennes de classe et les classements ne soient plus du tout indiqués sur les contrôles et le bulletin scolaire.

² Règl. g.-d. du 21 août 2017

- a. Au lieu de la moyenne de classe, il conviendrait d'introduire une « moyenne d'élève » qui figurerait sur chaque test. Il s'agit d'une moyenne individuelle qui serait actualisée en fonction de chaque nouvelle note que l'élève obtient dans une matière afin que ce dernier ait une meilleure vue d'ensemble de ses points, de ses performances et de son développement.
5. exige un règlement interdisant aux enseignants de divulguer publiquement la note en classe.
6. propose,
 - a. qu'une évaluation des compétences respectives dans les différentes matières soit représentée clairement dans le bilan, de façon analogue à ce qui se fait dans le cycle fondamental.
 - b. que les rubriques « application » et « conduite » soient étoffées par d'autres compétences sociales, dont : la participation, les efforts consentis et l'esprit d'équipe.
7. propose,
 - a. que les élèves reçoivent au début de la semaine un emploi du temps numérique détaillant leurs devoirs.
 - b. que les devoirs ne soient plus obligatoires à partir de la classe de troisième. Les élèves peuvent toutefois recevoir des exercices obligatoires à faire dans une matière donnée si leur « moyenne d'élève » est inférieure à 38 dans cette matière.
8. exige,
 - a. la mise en œuvre d'un système d'évaluation et de distribution de +/- 4 points bonus sur la moyenne trimestrielle ou semestrielle grâce à une réglementation mieux conçue.
 - b. la mise en place d'une fiche d'évaluation que les enseignants doivent remplir et remettre à l'élève pour lui expliquer où il a perdu ou gagné des points.
9. recommande que les cours d'appui par les élèves pour les élèves organisés par les lycées soient soutenus de la façon suivante :

- a. l'élève qui dispense les cours d'appui est rémunéré par le Ministère de l'Education nationale, si bien que l'élève qui bénéficie de l'appui ne doit pas payer.
 - b. l'élève qui dispense les cours d'appui reçoit un diplôme à la fin de l'année scolaire.
10. insiste sur la nécessité que l'enseignant rencontre l'élève à la fin de chaque trimestre / semestre pour lui donner un retour d'information personnel sur ses performances au cours du dernier trimestre / semestre et lui indiquer comment s'améliorer.

Le Parlement des Jeunes est d'avis qu'actuellement, le système scolaire réduit l'intelligence et les compétences de chaque élève à une simple note qui ne reflète certainement pas tout son potentiel. C'est pourquoi nous exigeons que le programme scolaire soit adapté plus individuellement aux points forts et aux centres d'intérêt des élèves, que les élèves aient la possibilité de recevoir un retour d'information pendant des entrevues personnelles avec l'enseignant et que les élèves soient évalués davantage en fonction de leurs compétences et que cette évaluation leur soit communiquée de façon transparente. Il est important pour nous que les idées nouvelles et novatrices, comme une moyenne d'élève individuelle, ne soient pas reçues avec scepticisme. L'école n'est pas un concours où les élèves se comparent les uns aux autres par le biais de notes, de moyennes de classe et de classements. Nous avons besoin d'un système qui traite individuellement chaque point fort et chaque faiblesse de chaque élève et l'encourage à devenir la meilleure version de lui-même.

Avec cette résolution, nous souhaitons vous montrer qu'il est temps de s'asseoir autour de la table afin de discuter de la thématique importante de l'individualité et de façonner le système scolaire de manière innovante. Il est temps que l'élève puisse prendre son destin en main pour se transformer en sa propre œuvre d'art.